

Règlement et fonctionnement de l'école Cyclo de Chauray

1 Définition

L'école de cyclotourisme est une structure comprenant un groupe de jeunes pratiquants, une équipe d'éducateurs et cadres fédéraux (animateurs, initiateurs et moniteurs), un contenu de formation, le tout rassemblé pour découvrir et s'initier au vélo et au cyclotourisme (cyclo) en vélo tout terrain (VTT) dans le cadre des loisirs.

2 Situation

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école cyclo sont internes à une association affiliée à la **Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) (F.F.Vélo)**, en l'occurrence l'Avenir Cyclo Chauraisien (ACC). L'école cyclo est une structure d'action spécialisée dont le, (la) moniteur, (trice) fédéral(e), responsable de l'enseignement est le (la) préposé (e) du club. Par les représentants des associations, l'école cyclo est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales, communales et surtout le CODEP (comité départemental) (79) et le Comité régional de nouvelle aquitaine (COREG Nouvelle Aquitaine).

3 Objectifs

L'objectif global de l'école cyclo est d'amener le jeune par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome et à respecter et appliquer le code de la route dans son environnement. Ces connaissances sont regroupées en système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles. Ces différents modules sont :

- Technique et apprentissage du VTT ou de la route (maîtrise du vélo : propulsion, équilibre, conduite).
- Entretien - mécanique du vélo.
- Étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel... et exploitation pratique).
- Connaissance et respect de l'environnement (le VTT est un sport de pleine nature : faune, flore, paysage, patrimoine, culture, etc...).
- Connaissance et respect de la vie associative.
- Entraînement (endurance, résistance, gestion personnelle, hydratation, alimentation...).
- Sorties sans but de compétition.

4 Fonctionnement

4.1 Structure

L'école cyclo VTT est ouverte depuis 2014 et actuellement sous le numéro **20/08073/23** d'agrément fédéral à la FFCT (FFVelo) Club n° **08073** accordée le 19/12/2020 pour 3 ans (label Team vélo).

L'Avenir Cyclo Chauraisien accueille les jeunes de 8 à 18 ans

- L'école cyclo est ouverte tous les samedis de 9h à 12h. sauf durant les vacances d'été (juillet-août) et jour férié. Le retour est prévu à 11h15 au local pour un goûter.
- Les séances sont divisées en plusieurs phases (théorique et pratique) : de fait l'annulation d'une sortie (pour rouler) ne signifie pas pour autant l'annulation de la séance qui sera adaptée en fonction de la situation (ateliers. . .).
- L'école cyclo est située au local du club Avenir Cyclo Chauraisien, 149ter boulevard des Arandelles à Chauray.
- Le Moniteur responsable est Vincent BARBARIN. Les initiateurs de l'école cyclo sont : Pascal VITARD, Hervé PHILIPPART.

4.2 Admission

- L'école cyclo est ouverte à tous les jeunes de 8 à 18 ans (des exceptions peuvent se produire à l'appréciation des responsables).
- Lors de l'inscription du jeune, un dossier est remis aux parents : ils devront le retourner dûment complété et signé. Ce dossier comprend la fiche d'inscription (autorisation parentale), le règlement intérieur et la liste du matériel de base demandé. En outre les parents devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT (valable 5 ans).
- Lors de son admission, le jeune est affilié à la F.F.C.T. (FFVelo) Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la FFCT (FFVelo). Dans la mesure où un jeune désirerait participer aux séances, avant de s'inscrire à l'école (non licencié), il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (« Allianz »). Dès la première séance, il devra cependant fournir une autorisation parentale et un certificat médical.

4.3 La vie à l'école cyclo

- Chaque séance s'inscrivant dans le cadre d'une progression, une présence régulière est demandée. **L'absence** d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable **au pire la veille de la séance**. Un cahier fera état des présences.
- L'encadrement de l'école cyclo prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et notamment en ce qui concerne :
 - la vérification des organes de sécurité du vélo. **Un jeune ayant un vélo en mauvais état ne pourra pas participer à la sortie.**
 - La **trousse d'outils** que chaque enfant devra posséder comprenant au minimum une chambre à air, des démontes pneus, une pompe (voir liste pages 4).
 - Le port du casque est obligatoire, des gants sont fortement conseillés.
 - Selon la loi le vélo doit être équipé de catadioptres, avant, arrière et latéraux sur roue et pédales ainsi qu'une sonnette.
 - Habiller les enfants avec des vêtements de faible valeur l'hiver (retour souvent très sale),
- **Les règles** de vie communes qui ne seraient **pas respectées** (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger de sa personne et d'autrui par son comportement) obligeront l'équipe d'encadrement à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller de **l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive** après en avoir informé les parents.
- Les parents devront faire part aux responsables de l'école cyclo de tout changement dans l'état de santé de leur enfant, susceptible de le perturber durant les séances.
- Des week-ends ou des séjours, des randonnées, des critériums pourront être organisés à l'occasion, par l'école faisant partie intégrante de la dynamique de celle-ci : de ce fait **la présence des jeunes est souhaitée.**

Liste équipements et matériels

➤ Équipements

- Casque en bon état,
- Maillot,
- Cuissard,
- Cycliste ou short (pour l'hiver éviter les pantalons trop larges, privilégier cuissard long),
- Chaussures (qui tiennent bien le pied),
- Sac à dos (adapté au gabarit du jeune) pour mettre le matériel,
- Gourde (une ou deux suivants le temps) ou sac à dos équipé d'une poche à eau,
- Porte-bidon installé sur le vélo, pour une question de facilité pour boire régulièrement,
- Tenue de rechange (hiver seulement)

N'achetez pas forcément des équipements chers, (privilégier des vêtements qui ne craignent rien).

ATTENTION : Il se peut que votre enfant ne fasse du VTT qu'une année.

➤ Matériels

- Chambre à air, correspondant à la taille de la roue,
- Démontes pneus,
- Pompe adaptée aux valves,
- Clé dite « multi-outils »,
- Clé adaptée pour démonter les roues (**si besoin**),

Ce matériel permettra au jeune d'apprendre à devenir autonome.

Nous attestons avoir pris connaissance, et respecterons ce présent règlement.

Je veillerais à ce que mon enfant soit muni du matériel minimum nécessaire.

Fait à : Le :

Nom et prénom des parents :

Nom et prénom de l'enfant :

Numéro de licence :

Signature du jeune(1),

Signature de l'adulte (1) (parent responsable)

(1)inscrire manuellement la mention « lu et approuvé »

Page à remettre avec les documents d'inscriptions.